

Plan d'actions 2020



INTRODUCTION

Depuis le 1er janvier 2020, **44** Centres culturels ont obtenu leur reconnaissance dans le cadre du décret du 21 novembre 2013, dont un nouvel opérateur : le Centre culturel de Herstal. C'est à présent **119** Centres culturels qui sont reconnus, un pas supplémentaire vers une meilleure couverture du territoire. Nous ne pouvons que nous réjouir de ces avancées positives en matière d'accès aux droits culturels.

Cependant, reste à l'ordre du jour pour cette année 2020 : **l'avenir du financement du secteur**. Les priorités relevées dans la Déclaration de Politique Communautaire répondent en partie à nos attentes, mais nous veillerons à ce que ces éléments se concrétisent et que les Centres culturels soient financés tel que prévu dans un texte voté à l'unanimité en 2013.

Le second train de reconnaissance démarrera en 2021, avec des demandes de reconductions qui ont déjà commencé en 2019. Les subventions limitées par le Gouvernement précédent ne peuvent en aucun cas être à nouveau revues à la baisse. Ce sera notre cheval de bataille pour cette année et les suivantes : avoir un financement plein et entier du Décret, et ce, de façon pérenne.

Nous attendons de nos dirigeant.e.s des solutions concrètes pour respecter les engagements pris dans le passé. L'ACC poursuivra son travail de **lobby politique** aux côtés de l'ASTRAC.

Notre action fédérative commune déjà intensifiée en 2019 avec les élections sera encore renforcée en 2020, à la fois au niveau politique, mais aussi en fonction de l'actualité. Notre objectif commun est d'identifier les problématiques de notre secteur et de trouver **des solutions pérennes** pour réduire la fragilité des Centres culturels afin de leur permettre de jouer le rôle crucial attendu de leur part pour répondre aux défis sociétaux d'aujourd'hui.

Nous continuerons à mettre en avant les revendications issues de notre mémorandum politique de 2019. À ce titre, la défense et la promotion du secteur des CC reste un des axes prioritaires pour l'ACC.

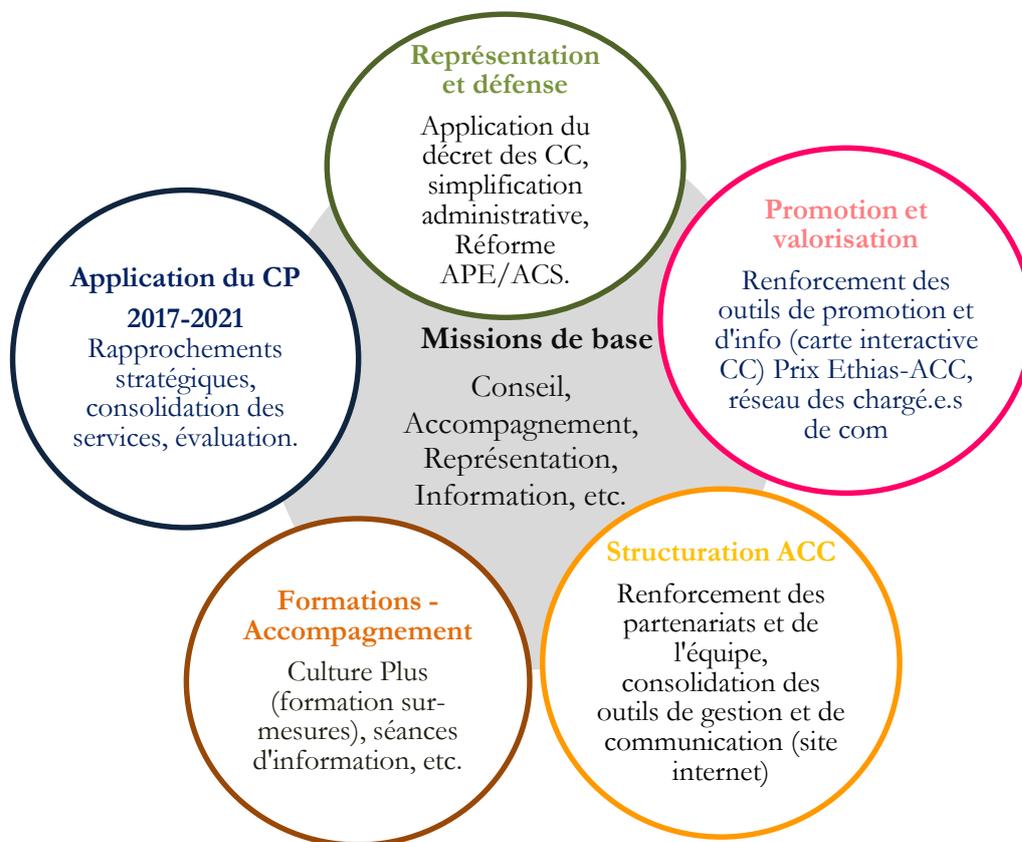
Au niveau législatif, l'entrée en vigueur du nouveau code des sociétés et des ASBL (CSA) le 1er janvier 2020, bouleverse le tissu associatif et soulève de très nombreuses questions pour nos membres. Nous restons actifs sur ce point et sur toutes les autres réformes législatives à venir. L'ACC continue d'occuper une place proactive dans les organes de concertation sociale mais aussi dans de nombreux réseaux avec **16** mandats de représentation !

L'ACC poursuit également ses services de base vers ses membres (125 membres en 2019), toujours dans un souci de qualité et de proximité. Elle organise son travail autour de son activité régulière (conseils, informations, gestion journalière, ...) et continue de développer des formations via le dispositif Culture Plus organisé en partenariat avec Incidence (ex-FPCEC) en FWB.

En 2020, l'ACC entre activement dans la 4ème année de son contrat-programme, il est déjà temps d'évaluer le travail accompli tout en poursuivant les balises établies, l'actualité sectorielle et les besoins du secteur. Sur le plan de notre action fédérative, un travail d'évaluation se fera de façon conjointe avec l'ASTRAC pour réfléchir à notre avenir en commun.

Enfin, au niveau international, le premier sommet international des centres culturels devrait se tenir en juin. Une bonne occasion de présenter le modèle démocratique unique des Centres culturels de la FWB.

Axes prioritaires 2020



❖ Objectif 1 : une application optimale du décret des CC !

Depuis plusieurs années, les Centres culturels subissent un plan de financement limité. Ils rencontrent donc de nombreuses difficultés de mise en œuvre de leur contrat-programme.

En 2020, l'ACC ne relâche pas ses efforts et renforce les synergies pour continuer à défendre une application pleine et entière du décret des Centres culturels. L'ACC et l'ASTRAC intensifieront la concertation vers les partis politiques (voir ci-dessous).

L'ACC reste présente dans les espaces démocratiques et les lieux de concertation pour veiller à la reconnaissance du travail de chacun, petits et grands, spécialisés ou non. Il s'agit également d'assurer une information vers les médias et de relayer nos préoccupations au-delà du secteur.



❖ Objectif 2 : une action fédérative intensifiée sur plusieurs fronts

JPRO 2020 / participation de l'ACC renforcée

À l'invitation de l'ASTRAC, l'ACC co-anime des ateliers en lien avec les questions juridiques, la communication, et le recrutement des directions. Une présentation commune de l'action fédérative et de l'actualité politique est prévue.

Contrat-programme / évaluation concertée

Comme les Centres culturels, l'ACC et l'ASTRAC mènent leurs projets et leurs initiatives dans le cadre de plans d'action quinquennaux qui sont définis avec les acteurs du secteur, et cofinancés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En 2020, l'ACC et l'ASTRAC commencent à préparer leurs actions pour les années 2022-26. Même si un travail interne d'évaluation de chaque fédération a lieu, il est important de mener nos réflexions ensemble et avec la participation de nos membres (directions, travailleurs.es et administrateur.rice.s de CC). Cela nous permet d'ajuster nos missions en vue de nos prochains contrats-programmes et de réfléchir à notre avenir commun.

Avec quels outils ?

- Création d'un GT ACC-ASTRAC : des représentant.e.s des 2 fédérations sont sollicité.e.s pour encadrer le processus (calendrier, format et contenu des outils, suivi de leur analyse, etc.).
- Une enquête sectorielle : lancement d'un sondage pour permettre aux membres d'évaluer les missions et actions des 2 fédérations et de connaître leurs attentes pour notre action commune de demain.
- Un forum ouvert : grand moment de discussion et de débat avec les membres des 2 fédérations – à l'occasion de nos 2 AGs respectives.

Action politique / plus fort ensemble !

Après de longues années de sous-financement, les besoins des Centres culturels sont importants et urgents et nécessitent un engagement fort de la part de la FWB.

- ➔ L'ACC et l'ASTRAC prennent des contacts réguliers avec le Cabinet de la Ministre Bénédicte Linard et élaborent des scénarios pour améliorer, à partir de cette année 2020 déjà, le financement réduit du décret, tel que défini sous la législature précédente. Une des étapes est de soumettre des propositions au gouvernement, en vue du réajustement budgétaire au printemps 2020.
- ➔ L'ACC et l'ASTRAC formulent une série de recommandations pour nourrir les analyses et les choix du Cabinet en ce qui concerne le financement du décret.
- ➔ Travail commun également sur la simplification administrative.

ACTUS : COVID / communication coordonnée

ACC et ASTRAC s'unissent pour contribuer à fournir des réponses claires et vérifiées aux questions spécifiques du secteur en lien avec la crise sanitaire du Covid-19. Une stratégie de communication coordonnée est mise en place :



- ➔ Création d'un portail d'information commun qui, pour des raisons techniques, est hébergé sur le site de l'ASTRAC. Les informations mises en ligne sont basées sur les communications adressées par le pôle juridique de l'ACC à ses membres. Elles sont mises à jour régulièrement. Ce portail offre également un espace d'expression entre les travailleurs des CC pour partager les témoignages de terrain.
- ➔ Promotion des activités proposées par les CC pendant la période de confinement « les Centres culturels s'invitent chez vous » : relai d'initiatives via nos canaux de communication, en particulier nos pages Facebook.

ACTUS : COVID / action politique conjointe

Pendant la crise, l'ACC et l'ASTRAC continuent à relayer ensemble auprès de nos décideurs les besoins particuliers du secteur en lien avec la situation.

- 🔦 Création d'un questionnaire en ligne pour évaluer les pertes du secteur et nombre d'annulations/reports d'activités.
- 🔦 Rencontres et contacts réguliers avec le Cabinet Culture.
- 🔦 Concertations avec d'autres fédérations du secteur : ASSPROPRO, Incidence.

❖ Objectif 3 : la défense du secteur au niveau patronal et juridique

Aux côtés de la CESSOC, l'ACC continue à :

- ➔ Assurer la voix du secteur dans les espaces de concertation patronaux, sectoriels et intersectoriels.
- ➔ Rester au plus près de la concertation sociale pour y jouer un rôle clé : renforcement de notre investissement avec de nouveaux mandats.
- ➔ Consolider les acquis sociaux et permettre le développement de la professionnalisation dans un cadre le plus proche possible des réalités du secteur, notamment en défendant un financement de l'emploi pérenne.
- ➔ Sensibiliser les décideurs politiques.
- ➔ Développer une coalition patronale efficace avec Incidence.
- ➔ Informer les membres sur les législations et réformes en cours via l'ACC-express et autres courriels.
- ➔ Créer des outils pratiques, adaptés au secteur en lien avec le CSA mais aussi avec la gestion du personnel.

ACTUS : COVID / action juridique et patronale

- ➔ Veille juridique et patronale sur l'adaptation et l'évolution des obligations légales et administratives des employeurs.
- ➔ Envois réguliers aux membres d'informations objectivées (les mesures gouvernementales suite aux adaptations temporaires des législations notamment en matière de subvention, de tenue d'AG, etc.).
- ➔ Réflexion et négociation au sein des espaces de concertation pour assurer la meilleure adaptation de l'organisation du travail aux mesures liées au Covid-19 et en limiter les impacts, tant financier que social, pour les opérateurs et les travailleurs.



❖ Objectif 4 : une communication pour et avec le secteur

L'ACC souhaite cette année renforcer certains de ses outils de communication pour promouvoir le secteur, donner plus de visibilité au secteur au niveau national. Concrètement ?

- ✦ Réflexion et accompagnement sur **la stratégie de communication de l'ACC et son positionnement**.
- ✦ Refonte complète du **site internet de l'ACC** : travail de mutualisation avec d'autres fédérations représentatives – réflexion via une coopérative de création web.
- ✦ Nouvelle **charte graphique** pour l'identité de l'ACC.
- ✦ Création d'une **carte interactive des CC** sur le site internet.
- ✦ **Valorisation au niveau de la presse** du travail des Centres culturels : développement du partenariat avec La Libre, articles et concours.
- ✦ Mise à jour de la **plaquette de présentation** de l'ACC.
- ✦ Participation active au **comité de rédaction de la revue Lectures.Cultures** de la FWB : promotion des projets et actions des Centres culturels en lien avec d'autres opérateurs locaux et rédaction d'articles sur le secteur.
- ✦ **Lancement du Prix biennal ACC-Ethias** : promotion des projets en lien avec le développement durable – intégration dans le nouveau site d'une page dédiée aux projets lauréats.
- ✦ Soutien à la **campagne de communication pour les 50 ans des CC** : cette année, le secteur fêtera les 50 ans de l'arrêté royal du 5 août 1970, 1er acte législatif fondateur des Centres culturels. La Direction des Centres culturels de la FWB, l'ACC et l'ASTRAC, avec le secteur, souhaitent mettre en avant plusieurs initiatives pour le second semestre 2020 afin de valoriser le travail des Centres culturels. La créativité, le dynamisme et la capacité à se réinventer constamment en écho aux évolutions des formes et approches culturelles et artistiques contemporaines sont mis à l'honneur.
- ✦ Poursuite et développement du **réseau des chargé.e.s de communication** (CC, CEC – initiative de l'ACC, ASTRAC et Incidence).

❖ Objectif 5 : la formation, plus de nouveautés et du sur-mesure

Le partenariat avec Incidence (ex-FPCEC) se poursuit et se renforce. L'identité de Culture Plus se précise suite aux 2 mises au vert en 2019, et les formations sont revues pour répondre aux besoins des professionnel.le.s en CC ou CEC.

Pour la saison 2020-2021, le catalogue propose de nouvelles formations en animation et des formules sur mesure pour des accompagnements plus personnalisés. En fonction de l'actualité, des séances d'infos sont proposées. Un catalogue et un tract viennent renforcer la communication et le site Culture Plus est revu. Au niveau de la gestion interne, un travail important est en cours pour faciliter les procédures d'inscription, de paiement, d'annulation ou de report. Les liens avec les formateurs externes sont renforcés et la coordination de Culture Plus répond à plusieurs appels d'offres.



Parallèlement à ce plan de formation, l'ACC poursuit son accompagnement aux directions ou vers les nouveaux membres des instances. Elle continue notamment les rencontres de nouvelles directions environ 2 fois par an.

❖ **Objectif 6 : le développement de nos instances et de nos réseaux**

Aux côtés de ses administrateur.rice.s et de ses partenaires (liste non exhaustive), l'ACC est en action !

- ➔ **Avec nos instances** : suite à l'évaluation de notre Conseil de l'Action culturelle (CAC) et aux nouveaux membres, l'équipe propose une formule plus interactive et dynamique avec une thématique sectorielle en matinée, animée si possible par des expert.es. et des visites de terrain. Notre CA travaille à un fonctionnement optimal suite à son renouvellement.
- ➔ **Dans les chambres d'avis FWB** : la réforme des instances avis se concrétise en 2020. L'ACC, fédération reconnue siège dans la nouvelle chambre de concertation de l'Action culturelle et territoriale à titre principal, et dans les chambres Arts vivants et Musiques à titre subsidiaire.
- ➔ **Avec l'ASTRAC** : membre de l'ACC depuis 2019, les deux fédérations ont la volonté de poursuivre l'intensification de leur collaboration et de leur rapprochement structurel.
- ➔ Avec ASSPROPRO : collaboration et concertation sur des champs d'action communs.
- ➔ **Avec Incidence** : poursuite des formations Culture Plus, travail de mutualisation pour nos sites, adaptation de nos arborescences et ressources juridiques, partage des mandats patronaux, partage des newsletters juridiques et articles et **développement du réseau des chargés de com'** (avec l'ASTRAC également).
- ➔ **Avec le Réseau Wallon de développement rural** : participation aux commissions permanentes et avec les CC partenaires également promotion et participation à la Table ronde sur le cinéma en ruralité dans le cadre de la 7e Edition du Festival du Film sur la Ruralité 'à travers champs'.
- ➔ **Avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)** : proposition de travail sur une vidéo sur les droits culturels.
- ➔ **Avec l'ENCC** : suivi de l'évolution via le CA et l'AG – participation aux événements majeurs et relai d'infos à nos membres.
- ➔ **Avec Culture meet up** : organisation d'une rencontre entre centres culturels reconnus/non reconnus.

❖ **Objectif 007 : un fonctionnement optimal pour une équipe au taquet**

L'ACC met en place des chantiers internes pour optimiser ses outils et l'organisation du travail :

- 🔧 Acquisition d'un nouveau logiciel de gestion de données
- 🔧 Achats de nouveaux PC portables
- 🔧 Implémentation d'un serveur à distance
- 🔧 Travail sur le plan annuel de prévention des risques
- 🔧 Réflexion commune sur la politique concertée de formation
- 🔧 Travail d'évaluation du contrat-programme
- 🔧 Réflexion commune sur le télétravail
- 🔧 Travail sur le règlement de travail adapté au CSA et aux possibilités de télétravail
- 🔧 Réflexion en équipe pour trouver de nouveaux locaux

ACC

Rue des Palais, 44 - Boîte 49

B-1030 Bruxelles

Tél : +32 2 223 09 98

info@centres-culturels.be - www.centres-culturels.be

ASBL/BCE 0418.746.921 / RPM Trib.Bruxelles Belfius BE 90 0682 0781 3332